

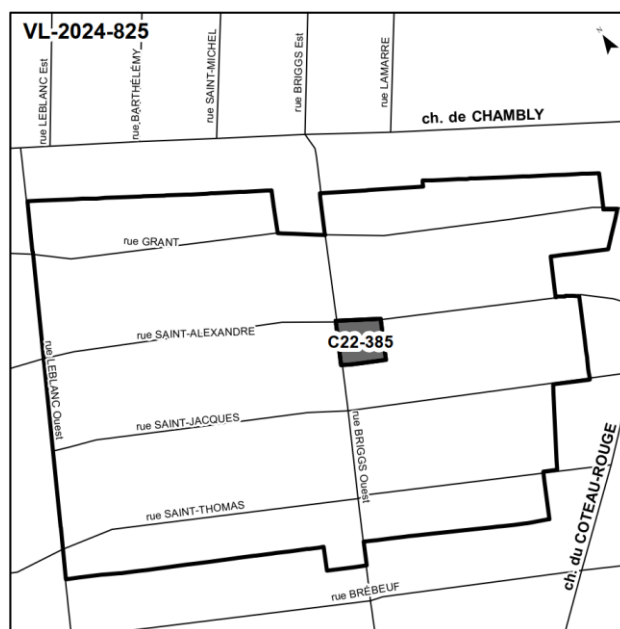
Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 12 mars 2024, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les projets de règlement et les projets de résolution approuvant les projets particuliers décrits ci-après :

- *Projet de Règlement VL-2024-825 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre les habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales, sans mixité avec des commerces, dans la zone C22-385 (district du Coteau-Rouge).*

La zone concernée C22-385 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.

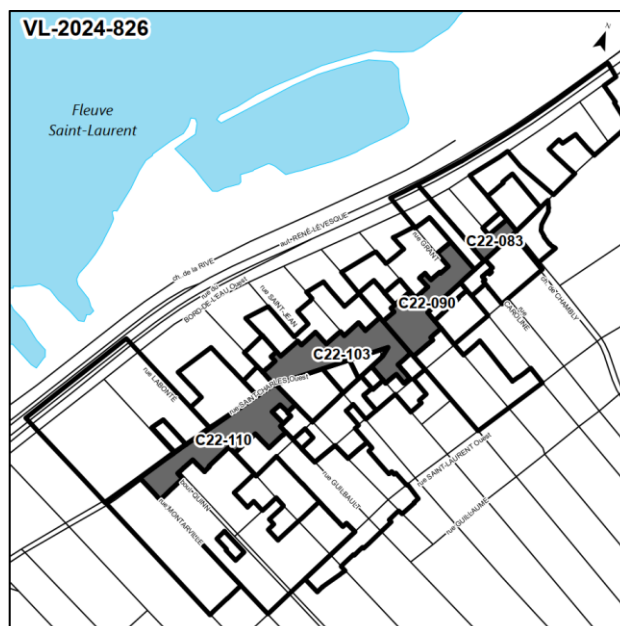
Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



- *Projet de Règlement VL-2024-826 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'encadrer par usage conditionnel, dans certaines zones de la rue Saint-Charles Ouest, les usages de débits de boissons alcoolisées et représentations ou prestations artistiques (district de Saint-Charles).*

Les zones concernées C22-083, C22-090, C22-103 et C22-110 par ce projet de règlement sont indiquées en gris sur le croquis.

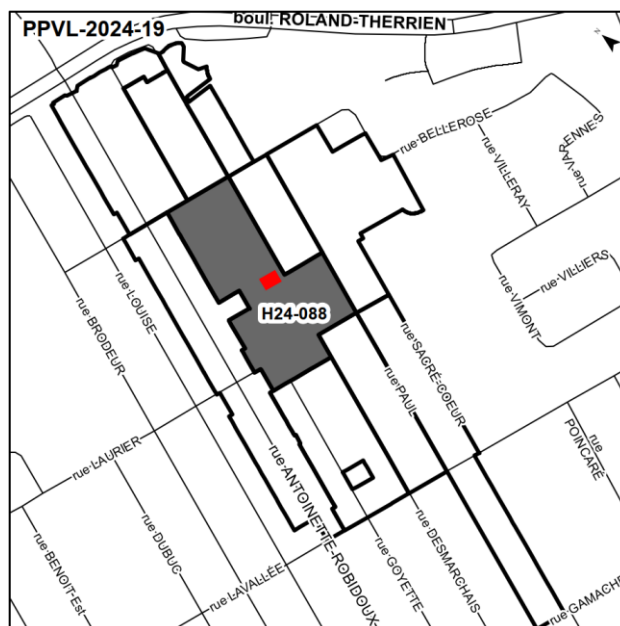
Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



- *Projet particulier PPVL-2024-19 visant à permettre une habitation multifamiliale, comprenant 4 logements, située au 547, rue Desmarchais (district d'Antoinette-Robidoux).*

La zone concernée H24-088 par ce projet particulier est indiquée en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.

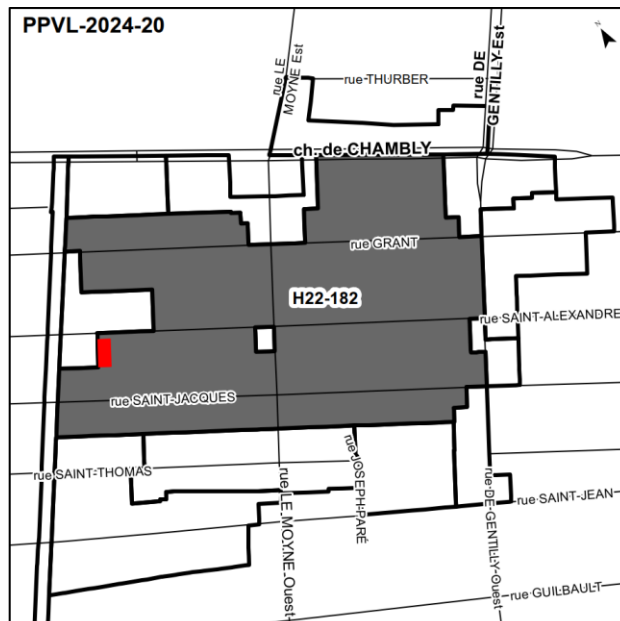
Toutes les dispositions de ce projet particulier sont susceptibles d'approbation référendaire.



- *Projet particulier PPVL-2024-20 visant à permettre la construction d'une habitation trifamiliale de structure isolée dérogatoire située aux 560-562, rue Saint-Alexandre (district du Coteau-Rouge).*

La zone concernée H22-182 par ce projet particulier est indiquée en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.

Toutes les dispositions de ce projet particulier sont susceptibles d'approbation référendaire.



2. Une assemblée publique de consultation à propos de ces projets de règlement et de ces projets de résolution aura lieu le 9 avril 2024 à 19 h, dans la salle du conseil de l'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ces projets de règlement et ces projets de résolution approuvant les projets particuliers, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ces projets de règlement peut être consultée à l'adresse suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements et ces projets de résolution approuvant les projets particuliers à cette adresse : www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements, ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 27 mars 2024.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil